



**Sainte-Irène, le 6 octobre 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Sont présent(e)s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siège # 1
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Est absent :

Mme Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
----------------------------------	-----------

Est aussi présente madame Sophie Bouchard, directrice générale de la municipalité de Sainte-Irène et occupe la fonction de secrétaire de l'assemblée.

---

**154-10-2020 Ajournement de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2020**

Conformément aux articles 155 et 156 du Code municipal du Québec, la signification de l'avis d'ajournement a été constatée.

En effet, tous les membres du conseil qui n'étaient pas présents à la séance du 5 octobre dernier ont reçu l'avis spécial écrit de l'ajournement. Cet avis a été remis par la secrétaire-trésorière le 6 octobre dernier par courrier électronique. Il est proposé par monsieur Jérémie Gagnon, maire, d'ajourner la séance à mercredi le 14 octobre 2020 à 19h30.

**155-10-2020 Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h35 par le maire, monsieur Jérémie Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**156-10-2020 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par madame Sarah-Maude Dubé, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020
4. Période de questions
5. Présentation et approbation des comptes
6. Lecture de la correspondance
7. Rapport du maire et des comités
8. Demande d'appui financier – La ressource d'aide aux personnes handicapées
9. Dérogation mineure : DPDRL200052 au règlement de lotissement #08-2004
10. Règlement 323-2020 relatif au bannissement des sacs d'emplètes à usage unique - Avis de motion
11. Règlement 324-2020 remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux – Avis de motion
12. Offre d'achat du tracteur TV-145
13. Demande d'aide financière – Club de motoneiges Vallée de la Matapédia
14. Nomination d'un représentant famille à la Table régionale famille de la MRC de La Matapédia;
15. Demande d'aide financière – Comité de développement de la rue des Cèdres
16. Problématique eau de ruissellement – Secteur Val-d'Irène
17. Avis de motion – Règlement jardin collectif
18. Dérogation mineure : DPDRL200064 au règlement de zonage 07-2004
19. État de la situation sur l'exécution des mandats de la direction générale
20. Don de cartes cadeaux pour nouveaux parents
21. Demande de PIIA – 17, rue des Cristaux
22. Divers :
  - a. Télécommunication de l'Est
  - b. \_\_\_\_\_
  - c. \_\_\_\_\_
23. Période de questions
24. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**157-10-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **158-10-2020 Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, d'approuver les comptes du mois de septembre 2020 au montant de 64 726.76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Lecture de la correspondance**

Madame Sophie Bouchard fait la lecture de la correspondance reçue au courant du mois de septembre 2020. Lesdites correspondances sont déposées, en annexe, à chacun des membres du conseil.

### **Rapport du maire et des comités**

### **159-10-2020 Dérogation mineure : DPDR200052 au règlement de lotissement #08-2004**

Considérant que le demandeur désire qu'une rue projetée n'ait pas de cercle de virage avec une emprise de 30,00 mètres dans les zones à dominances résidentielles;

Considérant que le demandeur désire que des terrains sans réseau situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne soit pas les dimensions et superficies minimales de 3 000,00 m<sup>2</sup>, largeur minimale mesurée à la ligne avant de 45,00 mètres, largeur minimale mesurée à la marge avant 50,00 mètres et une profondeur minimale moyenne de 60,00 mètres;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Tommy Turgeon, appuyée par madame Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission du permis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**160-10-2020 Règlement 323-2020 relatif au bannissement des sacs d'emplètes à usage unique - Avis de motion**

Considérant que dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Matapédia, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

Considérant que l'adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles fait partie de la mesure 43A du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de La Matapédia;

Considérant que selon Recyc-Québec, les Québécois consomment chaque année environ un milliard de sacs de plastique qui sont un fléau pour la faune et la flore terrestres et aquatiques puisqu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans la nature pour plus de 100 ans;

Considérant que le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Matapédia par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

Considérant que la fabrication de sacs de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté une Stratégie de bannissement des sacs d'emplètes de plastique à usage unique le 11 mars 2020;

Considérant qu' en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

Pour ces motifs :

Madame Sarah-Maude Dubé donne avis de motion voulant qu'à une prochaine session du conseil municipal, le règlement relatif au bannissement des sacs d'emplètes de plastique à usage unique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Érène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**161-10-2020 Règlement 324-2020 remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux – Avis de motion**

ATTENDU QUE le conseil peut réglementer ou prohiber la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire de plus imposer aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence et désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence et autres frais inhérents dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;

ATTENDU QUE le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

Pour ces motifs :

Monsieur Tommy Turgeon donne avis de motion voulant qu'à une prochaine session du conseil municipal, le règlement remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**162-10-2020 Demande d'aide financière – Club de motoneiges Vallée de la Matapédia**

Attendu que le Club de Motoneige Vallée de La Matapédia a développé une carte des sentiers de La Matapédia afin de donner le goût au motoneigiste de visiter La Matapédia;

Attendu que Le Club de Motoneige Vallée de La Matapédia désire obtenir un appui financier au montant de 100.00\$ afin d'afficher le logo de la municipalité sur leur carte de sentier pour la saison 2020-2021;

Il est proposé par madame Sarah-Maude Dubé, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, et est résolu d'offrir une aide financière au Club de Motoneige de la Matapédia au montant de 100.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**163-10-2020 Nomination d'un représentant famille à la Table régionale famille de la MRC de La Matapédia**

Considérant que l'ensemble des citoyens matapédiens est représenté par la Politique régionale municipale 2019-2022 de la MRC de La Matapédia;

Considérant que notre municipalité a à cœur les intérêts des familles;

Considérant que notre municipalité désire contribuer, grâce à la préparation de sa ou de son représentant(e), au suivi continu du plan d'action de la Politique familiale municipale de la MRC;

Considérant que notre municipalité a la volonté, grâce à la participation de sa ou son représentant(e), d'être présente aux rencontres de la Table dont les objectifs sont, notamment, d'échanger les bons coups famille, de s'inspirer, de s'informer et de partager les pratiques gagnantes pour les familles au cœur des municipalités;

En conséquence, sur une proposition de madame Sarah-Maude Dubé, appuyée par monsieur Tommy Turgeon, il est résolu de nommer madame Nancy Lizotte à titre de représentante famille de notre municipalité à la Table régionale familles de la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**164-10-2020 Demande d'aide financière – Comité de développement de la rue des Cèdres**

Attendu que le comité de citoyens pour le développement de la rue des Cèdres a déposé une demande de soutien financier pour procéder à l'inspection de l'écoulement de l'eau par le service d'ingénierie de la MRC de la Matapédia;

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, et est résolu :

- D'offrir un soutien financier de 1 100,00 \$ au comité de citoyens pour le développement de la rue des Cèdres;
- Que le montant offert soit déduit de la facture finale pour l'inspection de l'écoulement de l'eau qui sera effectué par le service d'ingénierie de la MRC de La Matapédia;
- Que le montant offert soit un versement unique et qu'aucun autre montant ne sera accordé pour ce projet de développement;
- Que la municipalité mandate le service d'ingénierie de la MRC de La Matapédia pour procéder à l'inspection de l'écoulement des eaux du nouveau développement de la rue des Cèdres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**165-10-2020 Problématique eau de ruissellement – Secteur Val-d'Irène**

Attendu que le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia a récemment constaté une problématique du ruissellement des eaux dans le secteur de Val-d'Irène, qui par sa topographie montagneuse et son développement rapide, s'accroît d'année en année;

Attendu que la MRC de La Matapédia propose à la municipalité de Sainte-Irène de modifier le règlement d'urbanisme en vigueur

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par, \_\_\_\_\_ d'autoriser le service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia à transmettre une offre de service au conseil municipal.

REPORTÉE ULTÉRIEUREMENT

**166-10-2020 Projet de règlement 325-2020 encadrent les activités du jardin collectif – Avis de motion**

ATTENDU QUE le conseil peut règlementer le jardinage et le civisme dans le jardin collectif municipal;

ATTENDU QUE le conseil désire interdire l'utilisation de certaines plantations et de certains engrais nocifs pour l'environnement;

ATTENDU QUE le conseil désire assurer les activités découlant du jardinage durant la période estivale étant donné que le terrain est une propriété de la fabrique et que celle-ci désire obtenir une preuve d'assurance;

Pour ces motifs :

Monsieur Nelson Thériault donne avis de motion voulant qu'à une prochaine session du conseil municipal, un projet de règlement encadre les activités du jardin collectif soit déposé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**167-10-2020 Dérogation mineure : DPDRL200064 au règlement de zonage 07-2004**

Considérant que le demandeur désire obtenir la permission de construire un garage de plus ou moins 6.10 mètres;

Considérant que le demandeur désire construire une serre annexée au garage d'une hauteur de 5.42 mètres;

Considérant que le comité consultatif a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Tommy Turgeon, appuyée par monsieur Sébastien Lévesque, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **État de la situation sur l'exécution des mandats de la direction générale**

Madame Sophie Bouchard fait le compte rendu de l'état de situation des ressources humaines de la municipalité. Elle dépose, en annexe, une lettre rappelant les mandats qui lui ont été confiés lors de son embauche en février dernier.

Les membres du conseil accusent réception de ladite lettre et en font unanimement l'appui.

#### **168-10-2020 Don de cartes cadeaux pour nouveaux parents**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire, à leur façon, souligner la naissance des nouveaux nés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Idrène;

Il est proposé par madame Sarah-Maude Dubé et monsieur Tommy Turgeon, d'offrir une carte cadeau de la chambre des commerces d'une valeur de 50.00\$ pour offrir leur félicitation à :

- Monsieur Kevin Dionne et madame Sabrina Lévesque pour la naissance de leur garçon Éli;
- Monsieur Frédéric Gauthier-Desrosiers et madame Vanessa Girard pour la naissance de leur fille Simone;
- Monsieur James Beaulieu et madame Joanie Lebrun pour la naissance de leur garçon Albert.

#### **169-10-2020 Demande de PIIA – 17, rue des Cristaux**

Considérant que le demandeur désire installer une remise avec un revêtement de canexel brun et un toit de tôle brun avec une porte avant;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

Sur une proposition de monsieur Tommy Turgeon, appuyée par monsieur Nelson Thériault, il est unanimement résolu par toutes les



conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'émettre le permis tel que demandé.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 170-10-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Nelson Thériault, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, de lever la séance à 22h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie originale signée

M. Jérémie Gagnon  
Maire

Copie originale signée

M<sup>me</sup> Sophie Bouchard  
Directrice générale

